

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-1**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1100 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA CONSTRUCTION D'UN AQUEDUC VERS LE SECTEUR DU LAC SAMSON ET UN EMPRUNT DE 5 228 000 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS AFIN DE MODIFIER UN BASSIN DE TAXATION**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1100 décrète notamment la construction d'un aqueduc vers le secteur du Lac Samson d'un montant estimé à 5 228 000 \$.

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1100 a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et des régions en date du 16 juillet 2007;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1100 a été financé par une émission d'obligations en date du 7 octobre 2008;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 335 sis au 1797, chemin Sainte-Marie, demande que sa propriété puisse être raccordée au nouvel aqueduc municipal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le plan du liséré de taxation annexé à l'article 6.2 (annexe C du règlement 1100) pour inclure le lot 335 sis au 1797, chemin Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de présentation 081117-17 a été donné pour le présent règlement;

Le conseil municipal décrète ce qui suit:

1. L'article 6.2 du règlement numéro 1100 est modifié pour remplacer l'annexe « C » par une nouvelle annexe « C » jointe au présent règlement sous la cote « A » pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Richard Marcotte, maire


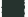



Julie Laurin, avocate  
Assistante-greffière

JL/lv

ADOPTION DU RÈGLEMENT :081201-10  
ENTRÉE EN VIGUEUR : 28-01-2009

RÈGLEMENT 1100  
ANNEXE C

-  Limite du bail ou de location
-  Non constructible
-  Rue existante

RÈGLEMENT	AMENDEMENTS	
	ANNEXES CONCERNÉES	ENTRÉE EN VIGUEUR
1100-C	ANNEXE A	



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dossier: 1100-1\_C.dwg  
Date: 28 novembre 2008  
Échelle: Aucune  
Par: Mm McDonald

Mise à jour du cadastre: 07 Novembre 2008

